

# GASPE

N° 9

*Groupe Avenir Service Public de l'Équipement*

*Organisme de recherches du SNPTAS CGT*



## Les notes du Gaspe

***O.M.C. A.G.C.S.....***  
***Des organisations internationales***  
***au service des multinationales***



## **Sommaire**

***GATT, OMC, AGCS : de quoi s'agit-il ?*** ⇒ p.3  
(Extrait d'un dossier de la Documentation française)

***L'OMC : Historique*** ⇒ p.5  
(Document d'Attac)

***L'AGCS : il faut choisir*** ⇒ p.11

***L'AGCS : arme économique au service de l'Empire*** ⇒ p.12  
(document du Réseau Voltaire)

***Actions syndicales*** ⇒ p.13

***Mobilisations altermondialistes*** ⇒ p.14

## GATT, OMC, AGCS de quoi s'agit-il ?

Dès 1946, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, alors que la coopération économique internationale est considérée comme le meilleur garant du maintien de la paix, deux négociations sont lancées, l'une pour créer une institution des Nations-Unies, l'autre pour amorcer la réduction des barrières douanières.

### La Charte de la Havane

La Charte de la Havane signée en mars 1948, prévoyait la création d'une organisation internationale du commerce (OIC) qui n'entrera jamais en vigueur, faute de ratification par plusieurs pays, notamment par les Etats-Unis, inquiets d'une perte de souveraineté au détriment de l'OIC. Les négociations pour la réduction des tarifs douaniers déboucheront, elles, sur un simple accord, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (NDLR : désigné le plus souvent par en anglais GATT : *General Agreement on Tariffs and Trade*), signé par vingt-trois pays, qui n'aura jamais le statut d'organisation internationale. A la veille de son remplacement par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en janvier 1995, l'accord regroupe cependant 123 pays. Le règlement des différends ne prévoit pas de mesures de sanctions, le GATT émettant de simples recommandations.

### Les cycles (ou rounds) de négociations commerciales au GATT

De 1947 à 1994, la principale activité du GATT sera l'organisation de négociations commerciales multilatérales chargées de libéraliser le commerce mondial. Huit cycles se sont succédés. Les cinq premiers cycles, menés d'avril 1947 à 1967, visaient essentiellement la suppression des restrictions quantitatives et l'abaissement des droits de douanes, qui fut très important.

| Cycles  | Dates                          | Membres | Décisions  |
|---|--------------------------------|---------|--|
| <u>1<sup>er</sup> Cycle</u><br>Genève               | Octobre 1947                   | 23 pays | 104 accords de réduction des droits de douane  |
| <u>2<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Annecy              | Avril-Août 1949                | 33 pays | 147 accords de réduction des droits de douane  |
| <u>3<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Torquay             | Septembre 1950<br>Avril 1951   | 34 pays | une centaine d'accords réduction des droits de douane de 25 % par rapport au niveau de 1948                                  |
| <u>4<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Genève              | Janvier-mai 1956               | 22 pays | réduction des droits de douanes : 60 nouvelles concessions tarifaires  |
| <u>5<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Dillon Round        | Septembre 1960<br>Juillet 1962 | 35 pays | 49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane notamment entre la CEE et ses partenaires/autres                     |
| <u>6<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Kennedy Round       | Mai 1964<br>Juin 1967          | 48 pays | réduction des droits de douane de 35%. Mesures anti-dumping. Quelques mesures préférentielles pour les pays en développement |
| <u>7<sup>ème</sup> Cycle</u><br>TOKYO (Nixon Round) | Septembre 1973<br>Avril 1979   | 99 pays | réduction des droits de douane de 34 %. Mesures anti-dumping   |
| <u>8<sup>ème</sup> Cycle</u><br>Uruguay Round       | Septembre 1986<br>Avril 1994   |         | Voir ci-après  |

## *L'Uruguay Round*

Le plus long des cycles de négociations, l'Uruguay Round a été aussi le plus conflictuel et le plus novateur. Il a élargi, en effet, le champ de négociation à des secteurs non couverts jusque-là par le GATT : l'agriculture, le textile et les services, et, à ce titre, mis en évidence le conflit commercial latent entre les Etats-Unis et l'Europe, notamment à travers la négociation agricole. Il a également, pour la première fois, intégré la protection de la propriété intellectuelle au sein du commerce international.

## *L'acte final de l'Uruguay Round*

Conclu le 15 avril 1994, il recouvre de très nombreux accords sectoriels (soit environ 20 000 pages de textes), notamment :

- ✱ l'accord sur l'agriculture
- ✱ l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
- ✱ l'accord sur les textiles et les vêtements
- ✱ l'accord sur les obstacles techniques au commerce
- ✱ l'accord sur les mesures concernant les investissements et liés au commerce
- ✱ l'accord général sur le commerce des services (AGCS ou, en anglais GATS)
- ✱ l'accord sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce

### **D'autres accords ont été signés en 1997**

- ✱ l'accord sur les services financiers
- ✱ l'accord sur les produits et les technologies de l'information
- ✱ l'accord sur les télécommunications

Enfin, les pays membres du GATT ont signé, en avril 1994, lors de la conférence de Marrakech, l'acte fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

NDLR : La RFA participe à la négociation de 1951 - Le Japon a accédé au GATT en 1995.

Source : *Documentation Française (Site Internet)*

## L'O.M.C., une organisation internationale au service des multinationales

L'OMC (Organisation mondiale du commerce) a été conçue et voulue par les pays développés - surtout les Etats-Unis) et par leurs entreprises transnationales (ETN). Elle a été créée pour aller au-delà de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1947, qui ne couvrait que les produits industriels et ne pouvait imposer d'arbitrages en cas de litige. Le GATT organisait les discussions commerciales entre pays dans ce qu'il appelait des Rounds (cycles). Les pays riches vont se servir du Cycle de l'Uruguay (ultime cycle des négociations du GATT) pour, à partir de 1986, préparer la création de l'OMC. Les divers Accords qui en résulteront vont régir non seulement les biens industriels, mais aussi les services, l'agriculture et la propriété intellectuelle.

L'un des Accords instaure le "tribunal" de l'OMC (appelé l'Organe de règlement des différends), dont les décisions seront contraignantes. D'autres Accords fixent des normes et des règles (par exemple sur les barrières techniques au commerce, ou les mesures sanitaires et phytosanitaires). Les pays membres doivent se plier à la loi du "tout ou rien" et accepter l'ensemble des Accords - deux bonnes douzaines - consignés dans 600 pages serrées et des milliers de pages d'annexes. Ils signent le tout à Marrakech en avril 1994. L'OMC voit le jour le 1er janvier 1995 et s'installe à Genève dans l'ancien siège du GATT.

L'OMC compte aujourd'hui 145 pays membres. Formellement, la règle "un pays-un vote" la régit ; en pratique, il n'y a jamais de vote, et, le plus souvent, les pays du "Quad" (Etats-Unis, Union européenne, Canada, Japon) décident et les autres acceptent : cela s'appelle le "consensus". Bien des pays pauvres n'ont même pas d'ambassadeur auprès de l'OMC à Genève, et aucun n'a le personnel nécessaire pour suivre un

grand nombre de négociations et de comités divers en parallèle. Comme le disait un ambassadeur du Sud : "L'OMC est comme un cinéma multiplex, vous devez choisir votre film parce que vous ne pourrez pas les voir tous". Quant à l'Union européenne, c'est la Commission européenne qui représente ses 15 membres dans toutes les négociations.

Comme il se doit, l'OMC est parfaitement adaptée aux exigences des entreprises transnationales qui assurent plus des deux tiers du commerce mondial. Ses règles reflètent fidèlement l'idéologie néolibérale, à son apogée pendant les années 1985-1995. La loi du marché y prime sur le droit national ou international ; l'environnement, la démocratie et la capacité des Etats à gouverner chez eux sont mises à rude épreuve car, contrairement au GATT qui s'arrêtait aux frontières, les règles de l'OMC lui permettent de s'immiscer dans les affaires intérieures des pays membres. En 1998, son directeur général d'alors, Renato Ruggiero, a bien résumé la situation : "Je doute que les gouvernements aient encore apprécié toute l'étendue de leurs engagements"...

Le projet néolibéral est celui d'un monde "idéal" où les ressources productives seraient toutes contrôlées par les ETN produisant au moindre coût, quelles que soient les conséquences pour les salariés ou pour l'environnement. Les investisseurs et spéculateurs internationaux domineraient l'activité économique ; les services, dont la santé et l'éducation, seraient fournis par le secteur privé sur une base commerciale ; tout serait brevetable, y compris le vivant, et une bonne partie de la consommation locale serait importée.

## **A QUI PROFITE L'AGCS ?**

Si un grand nombre d'Accords fondateurs de l'OMC comportent des dangers, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) représente, pour les citoyens, une menace absolue. Sa complexité et l'opacité qui entourent les négociations ont longtemps empêché le débat à son sujet, mais cette situation est heureusement en train de changer grâce à des citoyens qui, partout en Europe et dans le monde, s'élèvent contre cet Accord démocraticide.

Le commerce mondial des services est en expansion rapide, atteignant, en 2001, 1 440 milliards de dollars. Ce chiffre d'affaires revient surtout aux ETN européennes et américaines, avec les japonaises loin

derrière. Toutes sont heureuses de soumettre aux règles de l'AGCS de nouvelles activités lucratives. La place importante des ETN européennes et la puissance organisée des lobbies expliquent l'acharnement de la Commission, qui a des relations privilégiées avec les grandes entreprises de services, à défendre l'AGCS. Cet Accord n'est pas un traité bouclé une fois pour toutes, mais un cadre qui prévoit "des séries de négociations successives... qui auront lieu périodiquement en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation". L'orientation politique de l'AGCS est ainsi clairement fixée, et personne ne peut dire jusqu'où mènera ce processus de négociations.

## **DOMAINES COUVERTS ET MODE DE FOURNITURE**

Sont concernés, selon la Commission, "tous les services, présents et futurs", classés en douze secteurs et environ 160 sous-secteurs (le chiffre évolue). Les grands chapitres sont services aux entreprises ; communications ; travaux publics et ingénierie ; distribution ; éducation ; environnement (dont l'eau) ; finances ; santé et services sociaux ; tourisme ; loisirs, culture et sports ; transports et enfin - pour le cas où l'on aurait oublié quelque chose - "autres", où l'on case désormais l'énergie, auparavant considérée comme un bien. Un service peut être fourni de quatre manières ("modes") : (1) en provenance d'un pays membre à destination d'un autre (ex. téléphoner de France au Brésil) ; (2) dans un pays pour un consommateur d'un autre pays (aller au Brésil, apprendre le portugais) ; (3) grâce à la présence commerciale dans un pays du

fournisseur d'un autre pays (l'investissement étranger) ; (4) grâce à la présence des personnes physiques d'un pays dans un autre pays (l'immigration temporaire ou permanente). Les modes 1 et 2 sont classiques. Le mode 3 de la "présence commerciale" réintroduit par la fenêtre bien des aspects du fameux Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) que l'on avait chassé par la porte en 1998. Surtout, dans les pays du Sud, les entreprises nationales moins puissantes risquent d'être évincées par cette présence. Le mode 4 ouvre la possibilité de casser les salaires en important du personnel "plus qualifié, plus efficace et/ou moins cher" comme l'expliquait le secrétariat de l'OMC. Jusqu'ici ce mode concerne surtout les cadres ou techniciens supérieurs.

## LES SERVICES PUBLICS SONT-ILS MENACÉS ?

Oui, absolument, quoi qu'en dise la propagande de la Commission ou de l'OMC elle-même. Le texte de l'article I est formel : si les "services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental" sont, en principe, exclus de l'AGCS, c'est seulement le cas lorsque ledit service n'est fourni "ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs

fournisseurs". Puisque l'utilisateur paie les services de transport, de l'énergie, de la poste, etc., et que les écoles ou cliniques privées sont "en concurrence" avec le secteur public, il ne reste guère que l'état civil, la banque centrale, la magistrature, la police qui ne soient pas concernés...

### DES REGLES DRACONIENNES

Les règles de l'AGCS concernent tous les niveaux de gouvernement de tous les pays membres, du national au régional et au municipal. Certaines s'appliquent à l'ensemble des services, d'autres seulement aux secteurs qu'un pays a "engagés", c'est-à-dire inscrits sur une liste où il indique son engagement à ouvrir ces secteurs à la concurrence étrangère. Ainsi, il est faux de dire, comme on l'entend parfois, que tous les pays seront "obligés" d'ouvrir leurs secteurs de l'éducation ou de la santé. Ce n'est pas juridiquement vrai ; toutefois chaque pays est et restera soumis à des pressions croissantes, et pris en tenaille. Un principe qui s'applique à tous les secteurs, "engagés" ou non, est celui de "clause de la nation la plus favorisée" selon laquelle un pays membre de l'OMC ne peut accorder de faveur à un autre membre sans l'accorder à tous. Des exemptions sont parfois permises, mais elles sont toutes vouées à disparaître, et sont assorties d'une date d'expiration.

L'AGCS peut, grâce à son article VI 4, intervenir à l'intérieur des frontières nationales sur toute "mesure" (loi, règle, régulation, norme, procédure, décision, décret ou toute autre action administrative ou législative) "en matière de qualifications, de normes techniques et de prescriptions en matière de licences" qui affecte le commerce des services, en constituant "un obstacle non nécessaire". Toute mesure jugée (éventuellement par le tribunal de l'OMC) "plus rigoureuse qu'il n'est nécessaire" pour atteindre tel ou tel objectif légitime du gouvernement doit être abrogée. Un exemple (qui n'a aucune force de loi) : le "Comité permanent de l'OMC sur les mesures internes" a identifié "des régulations excessives en matière d'environnement et de sécurité dans le domaine du transport maritime". Cela trois semaines avant la catastrophe du Prestige ! Les subventions sont aussi dans la ligne de mire car, selon le texte de l'AGCS, elles "peuvent avoir des effets de distorsion sur le commerce des services". Aucun pays ne pourrait

subventionner une activité dans un autre pays (par exemple la France ne pourrait subventionner une production cinématographique africaine) sans subventionner tous les pays, y compris les Etats-Unis.

Rappelons que la liste des services qu'un gouvernement "engage" est destinée à s'allonger de par la nature même de cet accord-cadre qui prévoit des "séries de négociations {pour} accroître le niveau général des engagements spécifiques". Il s'agit d'accorder l' "accès au marché" et le "traitement national" aux autres pays membres ; avec le premier, on ne doit, en principe, limiter ni le nombre de fournisseurs ni le montant de leurs investissements ou le volume de leurs transactions ; avec le second, on s'engage à traiter les fournisseurs étrangers au moins aussi bien que les fournisseurs nationaux. Le gouvernement qui engage un secteur a le droit de spécifier aussi dans quels "modes" il accepte de l'ouvrir : accepter par exemple l'investissement, mais pas le personnel étranger.

Théoriquement réversibles, les engagements sont, en pratique, permanents à cause des « compensations » (ouvertures d'autres secteurs), qu'il faut offrir à tous les pays dont les fournisseurs se considèrent comme « affectés ». « Les compensations se feront sur la base de la clause de la nation la plus favorisée », d'où un effet multiplicateur dissuasif. Si, par exemple, un gouvernement ouvrait un secteur, et le gouvernement suivant constatait un désastre et voulait le refermer, il ne le pourrait qu'en acceptant de payer cher cette indépendance. Ainsi l'ancien directeur des services de l'OMC, a pu dire en 1999 : "L'AGCS va accélérer le processus de libéralisation et de réforme et le rendra irréversible".



## 2003, ANNEE DECISIVE

La Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001 a donné une forte impulsion aux négociations de l'AGCS : avant le 30 juin 2002, tous les pays membres devaient présenter leurs listes de "demandes" initiales de libéralisation à tous les autres membres ; puis, sur la base des demandes reçues, et avant le 31 mars 2003, tous doivent faire leurs "offres" initiales concernant les secteurs qu'ils acceptent de libéraliser. Sur cette base, s'engageront les négociations - bilatérales, puis multilatérales - le tout devant être bouclé pour le 31 décembre 2004. Tout cela se passe derrière des portes closes, les citoyens et les parlementaires n'ayant aucun droit de connaître ni les "demandes" faites en leur nom auprès d'autres pays, ni les "offres" des services que l'on propose d'ouvrir chez eux aux fournisseurs étrangers. Grâce à des fuites, nous avons pris connaissance de 29 demandes faites par la Commission auprès de ses partenaires commerciaux les plus importants, du Nord comme du Sud. On y constate l'appétit des ETN européennes pour les secteurs de la poste, de l'énergie et des transports, de l'environnement (surtout l'eau et le traitement des déchets) et bien d'autres domaines encore. Les demandes reçues par la Commission n'ont pas été rendues publiques, mais on sait toutefois qu'elles concernent tous les secteurs à part la santé et les services sociaux.

Les offres, en cours d'élaboration au moment de mettre sous presse, sont discutées par le Comité dit 133 (référence à l'article 133 du traité), composé de hauts fonctionnaires des pays de l'Union européenne. Les parlementaires européens ou nationaux n'ont aucun droit de regard ici non plus. Cet état de choses est intolérable. La Commission prétend que cette façon de négocier est "traditionnelle" et que ses "partenaires" ne veulent pas la transparence. Nos partenaires à nous, associations, syndicats des autres pays veulent, comme nous, savoir ce qui se trame sous couvert de l'AGCS. Sortir de cette opacité doit être l'un de nos premiers objectifs. Un danger supplémentaire : lors des négociations de l'OMC, on prend toujours un "engagement unique", c'est-à-dire que tout est lié, et beaucoup d'autres questions en dehors des services sont sur la table, notamment l'agriculture. Le danger existe (on l'a vu à Doha) de voir la Commission céder dans le domaine des services pour conserver un avantage jugé essentiel dans le domaine de l'agriculture (ou autre). La prochaine conférence ministérielle de l'OMC se tiendra à Cancun (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003. Elle décidera d'ajouter ou de ne pas ajouter à l'ordre du jour certaines questions, dont l'investissement et la transparence des marchés publics.

## QUE FAIRE ?

La ministre du commerce de Bill Clinton avait parfaitement posé le problème : "L'AGCS vise à réduire ou éliminer les mesures gouvernementales qui empêchent les services d'être librement fournis à travers les frontières nationales." C'est ce que veulent les lobbies des ETN (par exemple, la US Coalition of Service Industries ou le Forum des Services européens) qui "conseillent" en permanence leurs gouvernements respectifs. Les gouvernements des pays du Nord et la Commission européenne sont acquis aux principes néolibéraux de l'AGCS. Les négociateurs du Sud, issus des élites de leurs pays,

font rarement appel aux services publics (à supposer qu'ils existent) puisqu'ils peuvent s'offrir des services privés. Ils sont, dans l'ensemble, désireux d'ouvrir leurs frontières aux prestataires de services étrangers. Si jamais ils s'y opposent, le FMI est là pour leur rappeler leurs "devoirs élémentaires". Autant dire qu'aucun gouvernement ne s'oppose sérieusement à l'AGCS. La destruction des services publics, là où ils existent (ou l'impossibilité de les créer là où ils n'existent pas), et la marchandisation au bénéfice des ETN de tous les domaines sont programmées par les néolibéraux. A moins que...

## *Seuls les citoyens peuvent, en se mobilisant dans leurs pays, et en coalitions à travers les frontières nationales, éviter que :*

- \* soient détruits les services publics et les fournisseurs de services mutualistes, coopératifs et associatifs ;
- \* disparaissent les professions libérales, les artisans, les petits agriculteurs, les commerçants ;
- \* soient anéanties des générations d'acquis sociaux ;
- \* soient transformées en marchandises toutes les activités humaines ;
- \* soit bradé l'environnement ;
- \* se dégrade la démocratie.

Comme avec l'AMI, il faut appliquer le "principe de Dracula" et exposer l'AGCS à la lumière du jour. La complexité de cet Accord impose un grand effort d'éducation populaire tournée vers l'action, de manière à informer les citoyens et leurs élus. La Commission européenne s'abrite derrière son "mandat" très général (qui date de 1998...). Il faut donc obliger les gouvernements des 15 pays membres de l'UE à modifier ce mandat. L'Article XIX de l'AGCS prévoit, avant "chacune de ces séries de négociations", "une évaluation du commerce des services d'une manière

globale et sur une base sectorielle...". Cette évaluation, réclamée par des pays du Sud, n'a jamais été entreprise. Voilà, s'il le faut, la base juridique d'un moratoire, car il faudrait tout mettre à plat et se débarrasser de cet Accord scélérat. Mais, à défaut d'un arrêt total des négociations, qui serait la meilleure solution, on doit exiger au minimum la transparence et le contrôle parlementaire et citoyen des négociations actuelles. Aucune tâche citoyenne n'est plus importante ni plus urgente.

## *Ce que nous exigeons de l'OMC :*

- \* Un moratoire (suspension) sur toute négociation qui renforcerait le libre-échange, et donc un moratoire sur les négociations de l'AGCS et sur celles de l'Accord sur l'agriculture. Cela tant que n'aura pas été réalisée une évaluation, avec la pleine participation des mouvements citoyens, des résultats des politiques de l'OMC, ainsi que de ses règles et pratiques, depuis sa création ;
- \* Le refus de toute négociation qui étendrait les pouvoirs et domaines de compétence de l'OMC ;
- \* La subordination de l'OMC aux chartes internationales, telle la Déclaration universelle des droits de l'homme, et aux conventions internationales relatives aux questions sociales, sanitaires, environnementales et culturelle ;
- \* Le retrait du domaine de compétence de l'AGCS de ces secteurs essentiels ou biens communs que sont l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'audiovisuel, les services de communication, les transports, le logement, l'énergie ;
- \* L'abrogation de l'article 1-3-c de l'AGCS, qui limite les services publics à ceux fournis gratuitement et sans concurrence ;
- \* Le respect systématique du principe de précaution en matière d'environnement, de santé publique et d'alimentation. La charge de la preuve doit incomber à ceux qui veulent à toute force exporter un produit : ce n'est pas aux consommateurs européens de prouver que la viande aux hormones peut représenter un danger pour la santé ; c'est aux exportateurs américains et canadiens de démontrer scientifiquement que cette viande ne présente aucun danger.

## *Le même raisonnement vaut pour les OGM.*

- \* L'interdiction des brevets sur le vivant : plantes, animaux, micro-organismes et gènes ;
- \* L'accès effectif de l'ensemble de l'humanité aux médicaments contre, entre autres, le sida, la malaria et la tuberculose ;
- \* Le droit des pays et des macro régions à assurer leur souveraineté et leur sécurité alimentaires et à protéger leur agriculture paysanne.

## Ce que nous exigeons de la Commission européenne

- \* La publication immédiate des demandes de libéralisation qu'elle a reçue et des offres de libéralisation qu'elle a faites.
- \* la proposition aux ministres des Quinze chargés du commerce d'un nouveau mandat reprenant les points précités, et qu'elle aurait à charge de mettre en œuvre au sein de l'OMC.

## Ce que nous exigeons du gouvernement français

- \* La proposition aux autres gouvernements de l'UE de définir un nouveau mandat de la Commission reprenant les points précités ;
- \* L'utilisation de son droit de veto dans les secteurs régis par la règle de l'unanimité (culture, santé, éducation, services sociaux) dans le cadre de l'article 133, si les offres de libéralisation de la Commission touchent directement ou indirectement l'un d'entre eux ;
- \* L'organisation d'un débat parlementaire et, au-delà, d'un débat citoyen sur l'OMC et l'AGCS ;
- \* La convocation d'une conférence internationale pour dresser contradictoirement, avec la participation de mouvements citoyens, le bilan des politiques de l'OMC depuis leur création.

## Ce que ne dit pas Pascal Lamy

Le 5 février 2003, le commissaire Pascal Lamy, négociateur de l'Union européenne à l'OMC, déclara que la Commission ne présenterait aucune offre dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'audiovisuel et de l'eau. C'est une incontestable victoire pour la mobilisation contre l'AGCS, qui s'amplifie aujourd'hui en Europe, notamment sur ces quatre secteurs. Toutefois, même sur ces secteurs, la plus grande vigilance est de mise jusqu'à la fin (ou l'interruption) des négociations, laquelle est programmée pour le 1er janvier 2005. En outre, sur l'OMC, les mots et les discours officiels se révèlent le plus souvent trompeurs dès qu'on examine le détail des textes.

Le 6 février, la Commission a transmis aux quinze Etats membres son projet d'offres initiales de libéralisation. Le secret le plus total devait entourer les navettes entre les gouvernements et l'exécutif bruxellois. Grâce à une fuite, les réseaux militants européens ont accédé à un résumé de ce projet. Effectivement, aucune offre initiale n'y est faite dans les

secteurs de l'éducation, de la santé, de l'audiovisuel et de l'eau. Le projet de la Commission n'en présente pas moins de conséquentes offres " horizontales " de libéralisation - notamment sur l'investissement et sur les travailleurs venant d'un pays étrangers - qui s'appliquent à tous les secteurs ou sous-secteurs déjà engagés sous les règles de l'AGCS et sous l'autorité de l'OMC. Or des sous-secteurs des quatre secteurs précités sont déjà engagés ! Ce détail aurait-il échappé au commissaire Pascal Lamy ?

En outre certaines offres sectorielles doivent nous alerter : architecture, urbanisme, traduction, interprétation, publicité (le tout au mépris de l'exception culturelle) ; poste, transport maritime, transport aérien (services au sol, dont la gestion des aéroports), environnement, etc. Pour finir, le projet interdit toute discrimination linguistique. Cela signifie, de fait, que l'anglais doit être accepté comme langue unique dans tous les pays.

*Source ATTAC par Internet*

**N**DLR Selon le Réseau Voltaire (voir ci-après), Pascal Lamy, ancien directeur de cabinet de Jacques Delors négocie pour l'Union Européenne à l'OMC. IL a occupé des fonctions de direction dans divers groupes multinationaux, notamment avec l'East-West Institute dont le président d'honneur est George W.Bush père. Il est conseillé pour négocier au sein de l'AGCS par l'European Services Forum (ESF) qui regroupe les industriels européens les plus importants.

## **A.G.C.S. : marché ou qualité de vie ? Il faut choisir !**

**L**es entreprises privées, qui sont de plus en plus multinationales, cherchent à fournir le courrier, l'enseignement, la médecine, les transports, l'énergie, l'eau... Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elles veulent accroître leur chiffre d'affaires et, ainsi, leurs bénéfices. En plus, il y a le prestige, et le pouvoir. Elles sont dans leur logique. Elles ne sont pas, c'est vrai, chargées du bien commun.

**Q**ui donc peut préserver ce bien commun ? Qui peut nous garantir un air respirable ? un paysage de qualité ? une paix indispensable ? Tout simplement nous, les citoyens, en exigeant des élus que nous mandations qu'ils préservent ces biens communs. C'est bien nous, citoyens, qui devons organiser notre monde pour nous-mêmes et nos arrière-petits-enfants.

**L**es tenants de la mondialisation libérale cherchent à étendre chaque jour davantage ce qui est livré au marché en dégradant puis supprimant ce que nous appelons les services publics.

**A**vec l'OMC (Organisation mondiale du commerce), ils se sont donnés un puissant outil pour parvenir à leur fin, et pour empêcher tout retour en arrière. Avec l'OMC, tout est menacé d'être soumis aux règles du commerce. Même les Etats et les collectivités locales doivent se soumettre à ces règles.

**E**n ce moment même des négociations capitales pour l'avenir de notre planète se déroulent à l'OMC, elles doivent être achevées le 1er janvier 2005. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

**S**i nous ne bloquons pas ce processus, le marché étendra considérablement son emprise sur l'humanité, et il en sera fini de ce que, dans les pays européens, nous avons mis des décennies à construire.

### **Exigeons du gouvernement français qu'il :**

- ✳ demande aux gouvernements de l'Union européenne d'exiger auprès de l'OMC un moratoire (suspension) des négociations AGCS ;
- ✳ organise un débat parlementaire et, au-delà, un débat citoyen sur l'OMC et l'AGCS ;
- ✳ convoque une conférence internationale pour dresser contradictoirement, avec la participation de mouvements citoyens, le bilan des politiques de l'OMC depuis sa création.

### **La qualité de notre avenir et celui de nos enfants dépend de notre action !**

*Source Document ATTAC par Internet*

## Pressions économiques à huis-clos : l'AGCS, arme économique de l'Empire<sup>(1)</sup>

Les Etats-Unis, aidés de plusieurs entreprises multinationales, tentent d'imposer discrètement la modification d'un important accord commercial. L'Accord Général sur le Commerce et les Services (A.G.C.S.) a pour objet la libéralisation totale de 160 secteurs d'activité, dont la santé (3 500 milliards de dollars à l'échelle mondiale) et l'éducation (2 000 milliards de dollars). L'un des enjeux des discussions est l'intégration de la filière énergétique dans l'A.G.C.S. Les négociations sont conduites par Robert Zoellick pour les Etats-Unis et par Pascal Lamy pour l'Union européenne. Le premier est par ailleurs professeur de Sécurité nationale à l'Ecole navale des Etats-Unis. Le second a collaboré avec la Rand Corporation, le réservoir à idées du lobby militaro-industriel Etats-unien, et avec l'East-West Institute, dont le président d'honneur est George Bush père.

La finalité de l'A.G.C.S. est de rendre cet accord économique supérieur aux législations et réglementations nationales. Des responsables politiques commencent à s'inquiéter d'un système qui les déposséderait de leurs prérogatives. Malgré les demandes répétées des élus, ceux-ci n'ont toujours pas accès aux documents de négociation (...). L'A.G.C.S. concerne à lui seul 160 secteurs de services : aménagement urbain, recherche et développement, tourisme, services postaux, distribution, environnement, énergie, culture, éducation, santé ...

A l'origine de l'A.G.C.S. se trouvent trois personnes : James Robinson III, PDG d'American Express, Hank Greenberg, PDG d'American International Group et John Reed, PDG de Citycorp, qui décident en 1979 qu'inclure les services dans les négociations du GATT serait du plus grand intérêt... Une intense campagne de lobbying auprès du Congrès des USA et une importante campagne de presse furent organisées... L'instrument principal du lobbying était l'US Coalition of services industries qui regroupe une soixantaine d'entreprises (...). Cependant les lobbies d'affaire n'avaient pas obtenu entière satisfaction en 1994 ; de nouvelles négociations furent engagées pour porter le nombre de secteurs à libéraliser à 160 (...).

L'étendue des domaines à négocier se décide lors des conférences ministérielles qui se tiennent tous les deux ans : Genève : 1998- Seattle ; 1999- Doha: 2001. La conférence ministérielle a révélé que ces conférences étaient en partie financées par des firmes multinationales (...). Les négociations proprement dites se déroulent au siège de l'OMC à Genève. En théorie, les décisions y sont prises au consensus ; mais dans la réalité, les pays regroupés au sein de la "Quad " ; USA, Union européenne, Canada et Japon parviennent généralement à imposer leur volonté (...).

Les Etats-Unis demandent l'inclusion dans l'A.G.C.S. de la totalité des services relatifs à l'énergie : prospection, production, extraction, transport, distribution, commercialisation, gestion de la totalité des combustibles et produits énergétiques. Les compagnies pétrolières auraient ainsi la possibilité de s'installer dans chaque pays membre de l'OMC qui céderait à cette demande et y bénéficieraient du même traitement que les entreprises nationales.

L'OMC dans le cadre des accords de l'AGCS intervient dans les domaines régis par la loi et le règlement des pays membres : environnement, éducation, santé, culture... Cela inquiète un nombre grandissant d'élus. Malgré leurs demandes répétées, ils n'ont toujours pas accès aux documents de négociation. Selon les députés européens Caroline Lucas et Jean Lambert, un seul parlementaire de chaque groupe politique du Parlement européen est autorisé à consulter les documents confinés dans un local fermé à clef. Les députés n'ont pas le droit de prendre de notes ni de commenter ce qu'ils ont lu avec les autres élus.

L'article 1 de l'AGCS stipule : *Le présent accord s'applique aux mesures des membres qui affectent le commerce des services. Les mesures des membres s'entendent des mesures prises par des gouvernements centraux, régionaux ou locaux et des organismes non gouvernementaux lorsqu'ils exercent des pouvoirs délégués par des gouvernements.* Quelles sont, dans ce cadre les prérogatives législatives et réglementaires des niveaux institutionnels ?

*Source : Réseau Voltaire pour la liberté d'expression – Par Internet*

NDLR (1) Empire, on entend par là le processus où les Etats-Unis imposent leur hégémonie à un nombre toujours plus grand de nations, à la manière des puissances impériales ou impérialistes des époques passées.

## **ACTIONS SYNDICALES**

### **Manifestation contre l'A.G.C.S. le 9 février 2003 à Bruxelles**

*(Appel des syndicats, ONG et associations membres du Forum social de Belgique)*

Des firmes transnationales pourront-elles demain gérer des écoles, des hôpitaux, la distribution de l'eau, chez nous ? Ou faire condamner la Belgique pour ses réglementations protectrices des travailleurs, de la santé, ou de l'environnement, au nom du droit à la libre concurrence ? Cette menace qui pèse sur tou-te-s les citoyen-ne-s deviendra une réalité si les négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ne changent pas de cap.

Des négociateurs belges et européens participent à ces discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le gouvernement belge doit communiquer avant fin mars la liste des secteurs de services qu'il est d'accord de libéraliser.

Dans la foulée du Forum social européen de Florence, syndicats, ONG et associations membres du Forum social de Belgique veulent interpeller les responsables politiques.

### **Nous manifestons le 9 février 2003 à Bruxelles pour :**

- 1**--garantir le droit à des services collectifs, accessibles à tous, tant au Sud qu'au Nord de la planète ;
- 2**--suspendre les négociations sur la libéralisation des services pour prendre le temps d'évaluer l'impact des libéralisations de services en cours et en projet, du point de vue social, environnemental et de l'égalité entre femmes et hommes ;
- 3**--assurer la transparence et mettre en œuvre un contrôle démocratique des négociations de l'AGCS, ce qui implique l'accès aux documents en discussion ;
- 4**--exclure les services publics du champ d'application de l'AGCS : les secteurs comme l'enseignement, la santé publique et les secteurs d'utilité publique essentielle tels que l'eau, les communications, la mobilité de base et la sécurité ne peuvent pas être soumis à la concurrence internationale ;
- 5**--sauvegarder le droit des pays de mettre en œuvre des réglementations publiques notamment pour réaliser des projets sociaux, écologiques et de santé publique ;
- 6**--mettre fin aux pressions sur les pays en voie de développement et sur l'environnement ;
- 7**--garantir une protection sociale de qualité et accessible à tous.

Source : Site internet de la C.E.S

## Mobilisations altermondialistes

**L**es organisations internationales, -OMC, OCDE, Commission européenne, FMI, Banque mondiale(1), ONU, organismes spécialisés- comme on a pu le voir dans les articles précédents, produisent de l'information et des décisions sur nos différents domaines de travail. L'intervention des organisations altermondialistes a contribué à mettre des dossiers sur la place publique.

**U**n intense mouvement de mobilisation altermondialiste s'est développé. Des manifestations puissantes se sont développées à l'occasion de sommets de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale, du G7 devenu aujourd'hui G8, du Forum de Davos, de réunions du Conseil de l'Europe. Une internationalisation des luttes s'est développée ; elle se renouvellera à l'occasion de la seconde guerre d'Irak.

**D**e Seattle à Porto Alegre en passant par Genève, Prague, Nice, Gênes, Bruxelles, Barcelone, Florence, Hyderabad, Québec, Genève, Washington, Bangkok, Melbourne, Dakar, Bamako, Quito, Buenos Aires, Monterrey, un courant radical s'est développé. Le mouvement s'oppose à la globalisation capitaliste : Le monde n'est pas une marchandise ! Un autre monde est possible ! Dans les manifestations de mai-juin en France sur l'école, les manifestants se sont appropriés le premier thème : l'école n'est pas à vendre !

**E**n 2002, le second Forum de Porto Alegre s'est déroulé dans un contexte marqué par les attentats du 11 septembre, le bellicisme de George W. Bush, la banqueroute en Argentine. Le premier Forum social européen de Florence a réuni plus de 500 000 personnes contre la guerre ; 60 000 d'entr'eux avaient participé à plus de 200 forums et débats. Ce forum a été très mixte, très jeune, très radical ; il a été aussi très international, rassemblant des citoyens de l'Union européenne, mais aussi des Russes, des Kazakhs, des Ukrainiens, des Turcs, des Kurdes, des Chypriotes grecs et turcs, des méditerranéens : Marocains, Israéliens, Egyptiens, Palestiniens. Un second Forum européen se tiendra en novembre 2003 à Saint-Denis et dans d'autres villes de la Région Ile de France.

**C**es mobilisations citoyennes ont permis l'organisation des puissantes manifestations, au niveau international contre la seconde guerre en Irak.

### Les revendications exprimées par le mouvement altermondialiste

- \* le contrôle des mouvements de capitaux
- \* la renégociation de la dette du tiers-monde
- \* le soutien aux droits démocratiques des femmes, des jeunes, des paysans, la défense du droit à la santé, à l'éducation publique, l'exigence de systèmes de solidarité sociale
- \* la lutte contre la privatisation des services publics, des ressources naturelles
- \* la mobilisation écologique contre l'effet de serre, les menaces nucléaires
- \* la lutte contre le militarisme et la guerre

### Quelles interventions de la CGT ?

**OMC** La CGT a formulé des propositions à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> Conférence de Seattle (nov./déc. 1999) et de DOHA (9/11/2001). Notons aussi la déclaration commune CGT- CFDT- CFTC- CGC- UNSA sur les enjeux d'un nouveau cycle de négociations. La prochaine conférence ministérielle de l'OMC aura lieu en septembre 2003 à Cancun au Mexique.

**G.8 d'Evian** (1 au 3 juin 2003) : la CGT a fait une déclaration.

**Porto Alegre** La CGT est intervenue également à Porto Alegre II (janvier- février 2002) et à Porto Alegre III (Janvier 2003). La CGT interviendra également à Porto Alegre IV (janvier-février 2004).

#### Note sur la page 14

*(1)OCDE : Organisation de Coopération et de développement économique – FMI : Fonds monétaire international – Les Parlements, Sénats, Gouvernements, Collectivités territoriales sont aussi producteurs de lois et règlements. Bien que n'étant pas - la plupart du temps - du domaine législatif ou réglementaire, les procédures de normalisation – discutées au niveau européen ou international s'imposent.*



**Gaspe n°9**

*A.G.C.S.*

Syndicat National des Personnels  
Techniques Administratifs et de Service  
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif  
Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement,  
du Tourisme et de la Mer

Plot I - 30 passage de l'Arche – 92055 PARIS - LA DÉFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

Internet : [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net)

Intranet : [Syndicat/SN PTAS CGT/AC](#)



Dernières Infos...

Accueil

Plan du site

Agenda

Vie syndicale

G.A.S.P.E.

Le SNPTAS

Le Catégoriel

Résultats des CAP Nat.

Infos et Documents

Action Sociale

Société et Citoyenneté

Info. pratiques

Lu au J.O.

J'ai lu pour vous

Votre avis sur .....

**Imprimé dans les locaux du Syndicat national des personnels administratifs et de service**

**METLTM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16. –**

**Email : Internet – [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net) – Intranet : Cf carnet d'adresse – annuaire équipement – Syndicat/SN PTAS CGT/AC**

**Directeur de publication: Didier LASSAUZAY – n° CPPAP 199 D 73 – ABONNEMENT 68,60 € + N° SPECIAUX 7,62 €**